

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**DÉPARTEMENT**  
31 - Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	7
• votants	9
• absents	4
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 17 février 2022 à 18 heures 00

SOUS-PRÉFECTURE

09 MARS 2022

SAINT-GAUDENS

**Date de convocation :**

11 février 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Date d'affichage :**

11 février 2022

**Objet**

Renouvellement prime employé communal

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mesdames BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, WINTERSTEIN Martine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, SALES André,  
ARIES Fabienne donne procuration à Maryse BOLEA  
MAURETTE Bernard donne procuration à Michèle STRADERE  
Absents : VALLE Anthony, VEYRIES Nadine.

Secrétaire de séance :

M. BOLEA Maryse

Madame la Maire rappelle qu'une prime d'indemnité de responsabilité des employés sous forme de bons d'achat avait été attribuée à Monsieur MENARD Yann jusqu'au 31 décembre 2021, par la délibération 202140.

Aussi, le RIFSEEP n'étant pas mis en place, Madame le Maire propose de poursuivre cette prime à compter du 1er janvier 2022.

Elle propose aussi que cette dernière soit calculée mensuellement au prorata des jours de présence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de renouveler la prime d'indemnité de responsabilité sous forme de bons d'achat
- de la calculer au prorata des jours travaillés.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 22 février 2022.

Fait à Barbazan, le 18 février 2022.

Le Maire,

